

Conseil sur les affaires générales et la politique – mars 2020

Document	Document préliminaire <input checked="" type="checkbox"/> Document d'information <input type="checkbox"/>	Doc. préél. 27 de janvier 2020
Titre	Production de lettres circulaires et de procès-verbaux pour les réunions de la HCCH	
Auteur	Bureau Permanent	
Point de l'ordre du jour	Point VI-5	
Mandat	C&R No 42 du CAGP de 2016 C&R No 56 du CAGP de 2019	
Objectif	Fournir une mise à jour sur les évolutions relatives aux lettres circulaires envoyées par le Bureau Permanent et aux procès-verbaux pour les réunions de la HCCH	
Mesure(s) à prendre	Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input checked="" type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>	
Annexes		
Document(s) connexe(s)	« Production de procès-verbaux pour les réunions » Doc. préél. 23 de décembre 2018	

I. Procès-verbaux des réunions

1. En 2019, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) a discuté de la question des procès-verbaux pour les réunions de la HCCH, pour conclure :

« Il a expérimenté la production de procès-verbaux plus courts accompagnés d'une transcription complète des délibérations et d'un fichier audio connexe pour sa réunion de 2019 et prendra une décision, fondée sur les réactions reçues en réponse à cette expérience, sur les approches futures lors de sa réunion de 2020. Le Bureau Permanent se préparera à se conformer à la décision du Conseil à cet égard. » (C&R No 56 du CAGP de 2019)

2. Comme indiqué dans le Doc. pré-l. 23 de décembre 2018, le Bureau Permanent (BP) avait prévu de produire des procès-verbaux plus courts pour la réunion du CAGP afin de réduire les coûts liés à l'engagement de secrétaires rédacteurs. Cependant, certains Membres présents à la réunion de 2019 du CAGP ont trouvé que les procès-verbaux initiaux produits étaient trop courts. Lors de la rédaction des procès-verbaux de la réunion du CAGP de 2019, le BP a donc revu son approche et les a légèrement enrichis afin d'y inclure des rapports de synthèse plus longs, ainsi que des indications de temps pour les interventions faites au titre de chaque point de l'ordre du jour.

3. En parallèle, les améliorations techniques apportées aux locaux de l'Académie de La Haye permettent l'enregistrement audio des interventions faites dans la langue d'origine ainsi que des canaux d'interprétation. Depuis mars 2019, le BP met ces trois séries de fichiers audio (bilingues (déclarations originales), français uniquement et anglais uniquement) à disposition sur le Portail sécurisé du site web de la HCCH dans les quelques heures qui suivent la fin de chaque session.

4. Les procès-verbaux de la réunion du CAGP de 2019, accompagnés des trois séries de fichiers audio, ont reçu un accueil très positif. Le BP prévoit donc d'utiliser le même système pour la réunion du CAGP de 2020. Le BP propose d'adopter la même approche pour les réunions des Commissions spéciales à venir (pour les réunions normatives et non normatives des Commissions spéciales), en gardant à l'esprit que les Conclusions et Recommandations qui résultent des réunions des Commissions spéciales sont les principaux documents que le CAGP doit examiner. Pour ce type de réunions, le BP engagera des secrétaires rédacteurs afin de préparer les procès-verbaux. Les rapports de synthèse seront ensuite disponibles en anglais et en français dès que possible après les réunions.

5. Pour la réunion du Conseil des Représentants diplomatiques (CRD), le BP propose de maintenir le système mis en place avec succès depuis 2017, à savoir des procès-verbaux sous forme de tableau reflétant (i) le point de l'ordre du jour, (ii) les principaux résultats, et (iii) des liens vers les fichiers audio de toutes les interventions sur les points spécifiques de l'ordre du jour. Le BP mettra également à disposition les trois séries de fichiers audio et produira les procès-verbaux du CRD en anglais et en français.

6. En ce qui concerne les Sessions diplomatiques, le BP propose de continuer à produire des procès-verbaux *in extenso* dans les deux langues officielles de la HCCH suivant la langue dans laquelle les interventions sont faites (comme ce fut le cas pour la Vingt-deuxième session qui s'est tenue en juin / juillet 2019). Comme pour les réunions du CAGP, du CRD et des Commissions spéciales, le BP continuera à mettre les fichiers audio à la disposition des Membres et des participants via le Portail sécurisé du site web de la HCCH dès que possible après les avoir reçus de la part des techniciens du son.

7. Pour les réunions des Groupes de travail et d'experts, le BP propose de continuer à faire preuve de souplesse dans son approche, en gardant à nouveau à l'esprit que les Conclusions et Recommandations qui résultent de ces réunions sont les principaux documents que le CAGP doit examiner. En fonction de la nature et de la composition du Groupe en question, les procès-verbaux peuvent être du même style que ceux produits pour le CAGP et des Commissions spéciales. D'autres rapports tels que les aide-mémoires ou les résumés du Président peuvent également être utilisés pour

suivre les travaux en cours. Les enregistrements audio des réunions des Groupes de travail et d'experts ne sont pas disponibles sur le Portail sécurisé.

8. Le BP continuera à faire tout son possible pour fournir les procès-verbaux des réunions en temps utile, dans les deux langues officielles de l'Organisation, de la manière la mieux adaptée à la réunion en question et en accord avec les efforts globaux du BP pour organiser son travail de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

II. Lettres circulaires

9. En septembre 2019, le BP a mis en place un nouveau système pour l'envoi de circulaires aux Membres et autres. Les circulaires ont été divisées en trois catégories :

- a. les **circulaires générales**, qui sont envoyées aux Organes nationaux et de liaison des Membres et aux ambassades des États membres et qui contiennent des informations à l'attention de tous les Membres ;
- b. les **circulaires ciblées**, qui sont envoyées aux Organes nationaux et de liaison, aux ambassades et aux autres parties prenantes de la HCCH (Autorités centrales et compétentes, participants aux réunions précédentes, Réseau international de juges de La Haye, etc.) et qui contiennent des informations relatives à une Convention en particulier, une publication ou un événement à venir ;
- c. les **circulaires sur les finances**, qui sont envoyées aux Organes nationaux et aux ambassades des États membres, avec copie à l'Organe de liaison, et qui contiennent des informations relatives aux questions financières et budgétaires.

10. Le BP a établi un calendrier selon lequel les circulaires générales et les circulaires ciblées sont envoyées bimensuellement (le mardi), avec certaines exceptions dans le cas de documents et / ou d'informations devant être partagés avec les Membres dès que possible. Les circulaires sur les finances sont envoyées conformément aux exigences du Règlement de 2016 sur les questions financières et les pratiques budgétaires de la HCCH, ainsi qu'à la pratique existante dans le cas du projet de budget « version zéro » et des aperçus trimestriels des dépenses.

11. Le BP espère que ce nouveau système constitue un canal de communication plus clair et plus cohérent entre les Membres et le Secrétariat et qu'il permet aux Membres et aux autres parties prenantes de filtrer plus facilement les informations qui sont pertinentes pour eux et leurs travaux.

III. Conclusion

12. En ce qui concerne les procès-verbaux des réunions, les Membres sont invités à décider de suivre l'approche proposée aux paragraphes 4 à 7 susmentionnés.

13. Les Membres sont invités à prendre note du nouveau système de lettres circulaires décrit aux paragraphes 9 à 11.